

Le Portage Salarial

Transforme votre

chiffre d'affaires

en salaire !

Ligne

BNPSI :

Un groupe à votre service

BNPSI Entreprise :

*Vos clients sont des
Entreprises identifiées*

BNPSI Ligne :

*Vos clients sont des
Particuliers*

BNPSI Formation :

*Vous réalisez vos
prestations dans le cadre
de la formation*

Les compétences spécifiques que vous avez acquises lors de votre formation, vous permettent de pratiquer votre métier auprès des particuliers ou de groupes : Salariés d'entreprises, associations, groupes librement constitués....

Vous êtes actuellement salarié ou demandeur d'emploi,

Vous souhaitez tester votre projet sans risques,

Il vous faut du temps pour développer votre clientèle,

Vous ne souhaitez réaliser que des prestations à temps choisi,

Vous voulez évaluer vos recettes dans l'exercice de votre art,

Vous préférez utiliser votre énergie à valoriser vos aptitudes professionnelles et à développer votre clientèle plutôt qu'à faire face aux multiples et lourdes contraintes administratives imposées aux professionnels indépendants,

Vous avez besoin de vous rassurer par un teste de quelques mois avant de décider de vous lancer définitivement dans votre nouvelle voie,

Le statut de salarié bénéficiant d'une couverture sociale vous convient,

ALORS LE GROUPE BNPSI EST FAIT POUR VOUS

FONCTIONNEMENT DU PORTAGE SALARIAL

Vous voulez réaliser vos prestations auprès d'une clientèle de particuliers occasionnels ou réguliers, qu'ils se présentent individuellement ou en groupes, à votre domicile, ou au leur ou dans tout lieu où vous serez appelé à exercer.

Vous avez librement convenu du prix de vos prestations avec votre clientèle : particuliers, entreprises, associations ou groupes,

Dans la mesure où vous exercez officiellement votre activité, vos clients sont totalement indifférents à votre statut juridique personnel (indépendant TNS, salarié, porté, etc)

Vous voulez garder votre indépendance par rapport à votre statut social actuel.

Vous pourrez devenir à terme un travailleur indépendant si vous le souhaitez.

LE GROUPE BNPSI VOUS APPORTE LA SOLUTION

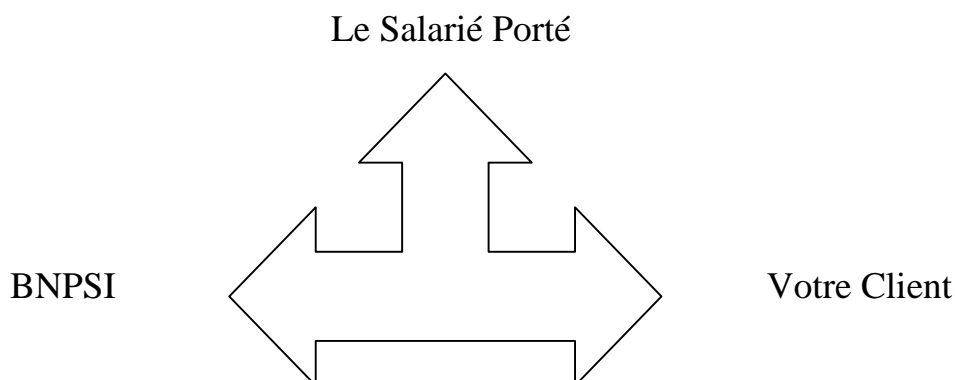
1°) En signant directement avec vous :

- Une convention d'adhésion qui légalise le partenariat passé entre vous et le BNPSI.
- Un contrat de travail (CDI Intermittent) qui fait de vous le salarié du BNPSI pour la durée que vous souhaitez.

2°) En recevant vos recettes :

- Directement réalisées et perçues sur des particuliers, le BNPSI établissant alors une facture récapitulative interne au titre des sommes encaissées.
- Issues des facturations que vous aurez demandé d'émettre au BNPSI pour les prestations réalisées sur vos clients entreprises ou groupes.

3°) En vous versant sous forme de salaire mensuel la part nette vous revenant sur le montant HT perçu de vos prestations et en se chargeant de toutes les déclarations légales et du paiement des charges sociales et fiscales concernant votre activité.



LES AVANTAGES DE LA FORMULE

POUR VOTRE CLIENT

Le Particulier :

S'adresse à vous en toute sécurité pour vos compétences et prestations spécifiques, en sachant que votre activité est totalement transparente et il ne se soucie pas de connaître votre statut juridique d'exploitation.

Le BNPSI encaisse les chèques et espèces (contre reçu), les porte au crédit de votre compte interne, collecte et reverse la TVA, puis vous établit une feuille de paie avec le règlement du « net » vous revenant + remboursement des frais et achats imputables à votre activité.

L'entreprise, l'association ou tout autre groupement :

Peut contractuellement et sans contraintes préalables solliciter votre intervention ponctuelle ou régulière dans ses locaux ou en tout lieu de son choix en parfaite légalité.

Le BNPSI établit au terme choisi une facture pour vos prestations, puis encaisse le règlement dans les délais que vous avez définis avec votre client.

LES AVANTAGES DE LA FORMULE POUR VOUS

Que vous soyez déjà salarié ou demandeur d'emploi, vous aurez le droit d'exercer immédiatement votre métier en toute légalité et en toute indépendance. Vous pourrez justifier être couvert en responsabilité par l'assurance R.C Professionnelle de BNPSI.

Au terme de votre prestation ponctuelle ou chaque mois vous percevrez le salaire net correspondant à votre travail et bénéficierez de l'entière protection sociale des salariés (maladie, retraite etc).

Si vous êtes demandeur d'emploi et que l'importance de vos prestations se situe dans le cadre légal d'application, vous ne perdrez pas vos acquis d'indemnisation par les ASSEDIC qui vous compléteront la rémunération reçue.

Vous pourrez tester votre projet et prendre le temps d'élargir votre clientèle avant de décider de vous inscrire comme travailleur indépendant libéral ou de créer votre propre structure juridique, si vous constatez que votre projet d'autonomie est viable.

La confidentialité du Groupe BNPSI fait que vous êtes et restez seul propriétaire de votre portefeuille de clientèle.

POURQUOI CHOISIR BNPSI

Un accueil, une écoute et une analyse personnalisés car chaque cas est unique.

Une gestion annuelle de votre trésorerie pour préserver au mieux vos intérêts.

Une aide dans la rédaction de vos correspondances délicates.

Un conseil GRATUIT si vous décidez de créer votre entreprise : juridique, financier, fiscal.

Le recouvrement de vos créances ou impayés.

L'usage de notre numéro d'Organisme de Formation.

L'accès à des formations ciblées pour les portés : comment bien se « vendre », calculer ses prix, communiquer, recouvrer ses créances, etc

Des formules de rencontres pour les portés qui veulent sortir de l'isolement lié au statut d'indépendant.

Un système de « parrainage » pour vos relations et amis, assorti d'une rémunération pour les affaires apportées à d'autres portés du Groupe.

Une information claire sur vos encours et l'état de votre compte financier avec chaque feuille de paie.

Un tarif dégressif en fonction de l'importance de votre chiffre d'affaires annuel.

NOS FRAIS DE GESTION

Aucun frais de dossier, d'analyse de cas ou d'inscription à payer.

Barème dégressif sur la base de vos encaissements annuels HT :

- jusqu'à 20.000 euros	8 %
- de 20.001 à 40.000 euros	6,5 %
- au-delà de 40.001	4 %

EXEMPLE DE CALCUL :

Encaissements HT y compris vos frais :	3 000	(100%)
Frais de gestion du BNPSI (selon barème) :	240	(8.00%)
Disponible pour le porté :	2 760	
Notes de frais du porté à lui verser hors charges sociales :	600	
Base de calcul des charges sociales :	2 160	
Charges sociales salariales :	302	
Charges sociales patronales :	607	
Salaire Net :	1 251	
Remboursement des frais hors charges sociales :	600	
Montant versé aux organismes sociaux au bénéfice du porté :	909	(30.30%)
Montant versé au porté sur sa fiche de paie :	1 851	(61.70%)

COMPARAISON AVEC D'AUTRES MODES D'EXERCICE

Renvois		Micro BNC	BNC Réal	Sarl	Portage
	Chiffre d'affaires encaissé TTC	18 000	18 000	18 000	18 000
	Chiffre d'affaires HT		15 050	15 050	15 050
	Dépenses :				
1	Frais de déplacements Ind Km	1 200	2 000	2 000	2 000
2	Fournitures de bureau	500	500	500	200
	Honoraires expert comptables/juridique	-	1 000	1 600	-
	Honoraires création d'entreprise	-	-	1 000	-
	Assurance RC Professionnelle	700	700	700	-
3	Frais de communication	600	600	600	600
4	Téléphone fixe portable Internet	1 000	1 000	1 000	1 000
5	Cotisation AGA	-	250	-	-
	Frais de gestion BNPSI				1 204
	Assurances Loi Madelin (IJ)	1 000	1 000	1 000	
	Taxe Professionnelle	400	400	400	-
	Total des dépenses HT	5 400	7 450	8 800	5 004
6	Total des dépenses TTC	5 812			
	Résultat avant charges sociales et Impôt	12 188	7 600	6 250	10 046
7	Base servant de calcul aux charges sociales :	11 880	7 600	4 464	10 046
8	Charges sociales	4 752	3 040	1 786	4 018
	Montant imposable à l'impôt sur le revenu	11 880	4 560	4 464	6 028
	Abattement 10 %	non	non	oui	oui
	Sommes imposables à 20% par hypothèse	11 880	4 560	4 018	5 425
	IRPP à 20%	2 376	912	804	1 085
9	Trésorerie nette disponible à la fin	5 060	4 448	4 461	5 743
	en % du CA TTC	28%	25%	25%	32%
	en % du CA HT		30%	30%	38%

- 1 Les frais de déplacements sont facturés à l'activité professionnelle au barème de l'administration
Dans le cadre du portage ils sont imputés au barème mais coûtent réellement que 0,30€/Km
Hypothèse 4 000 Km au barème 2 000 € en réalité 1200 € les 800€ sont en trésorerie,
- 2 Papier à en-tête, cartes de visites, petites fournitures de bureau
- 3 Page jaunes, mailing, prospectus
- 4 Ligne fixe supplémentaire, ADSL et portable
- 5 25% de majoration du BNC pour les non adhérents de CGA
- 6 Le régime Micro BNC interdit la déduction de la TVA, en échange il n'y a pas de TVA collectée
- 7 L'administration fiscale a des règles différentes selon les options juridiques :
Micro BNC : Chiffre d'affaires encaissé - abattement forfaitaire de 34% LDF 2007
BNC réel : Sur le bénéfice
Sarl : sur les rémunérations versées au Gérant. Par hypothèse nous prenons le maximum
Portage : Chiffre d'affaires - Frais BNPSI - Frais engagés pour exécuter la mission
pour les frais de déplacement il faut prendre la barème de l'administration soit 2000 et non 1200
- 8 Les charges sociales sont à peu près à 40% quelques soit la structure juridique sauf pour le salarié
Les charges sociales en Micro et en BNC Réel se payent par provision sur l'année 1 et sont ajustées sur le réel l'année suivante. Les acomptes sont d'environ 4 000 € la 1ère année,
- 9 Trésorerie restant au chef d'entreprise avec frais de déplacement et IR. Les IK font "gagner" 800

NOS COMPETENCES

Hervé PETITJEAN :

Licencié en droit, école nationale de procédure, examen professionnel d'huissier de justice.

Huissier de justice.

Consultant en cabinet de conseil en entreprises

Plusieurs expériences de création et d'administration d'entreprises.

Stéphanie ROETING :

BEP Comptabilité.

10 ans d'expérience en entreprises artisanales et industrielles en qualité de secrétaire comptable et commerciale.

Gildas TOLLET

Expert comptable, commissaire aux comptes, diplômé d'Etat en gestion Fiscale.

Dirigeant d'un cabinet d'expertise comptable, commissaire aux comptes.

Représentant local de la Chambre Nationale des Professions Libérales (CNPL)

Marjorie TOLLET

BTS de comptabilité et de gestion des entreprises

15 ans d'expérience en cabinets d'expertise comptable.

NOS BUREAUX

95, Avenue du Promenoir
69400 - Villefranche Sur Saône

Tel. : 04.74.65.85.41
Télécopie : 04.74.65.85.40

Site Internet : www.bnpsi.org

Adresse e-mail : directeur@bnpsi.org

NOTRE EQUIPE

Directeur :	Hervé PETITJEAN
Assistante de direction :	Stéphanie ROETING
Responsable Paies :	Marjorie TOLLET
Responsable Financier :	Gildas TOLLET